

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUIN 2025

Membres du Conseil Municipal présents :

Mme Maria TREFCON	M. Michel MARCHAND	M. Cédric CAGNARD
M. Philippe PETIT	Mme Yvette CARTON	Mme Anne CALVARIN-POTTIER
Mme Marie-Christine MISSIAEN	M. Gérard MOERMAN	M. Bruno DESANDERE
M. Jean-Marie THIBAUT	M. Louis GUERRA	M. Bernard ROBIDA
Mme Céline COLLET	Mme Sophie PIOLE	M. Frédéric DOMON

Excusés :

Mme Nicole DUMONT	M. Bernard MICHALAK	Mme Marie-Laure DELATTRE
M. Michel THIEFAINE		

Secrétariat :

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

Mme Pauline DUFLOS	M. Florent GIGOT	M. Claude POMPEY
Mme Elisabeth DECOCK	M. Gilles FLAQUET	M. Jacques LEROY
M. Michel GRATENOIS	Mme Nadine SOUBIE	M. Gilles HALLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 17 avril 2025 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19^h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 10 juin 2025 aux membres du conseil et au courrier Picard sans parution.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE

M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN
Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à Mme Maria TREFCON
M. Bernard MICHALAK donne pouvoir à Mme Yvette CARTON

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Marie THIBAUT est désigné.

3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 22 AVRIL 2025

M. DESANDERE fait remarquer que son intervention concernant la demande de subvention présentée par M. DUONG n'est pas mentionnée.

M. PETIT lui répond que l'enregistrement sera réécouté.

Après réécoute de l'enregistrement, plusieurs conseillers ont débattu du dossier. Il a alors été décidé de demander à l'intéressé un complément d'information et le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le prochain conseil.

Le procès-verbal est adopté à la majorité

4. DELIBERATIONS

Arrivée de Mme Anne CALVARIN-POTTIER

4.1 Changement des statuts du SIRDAS (mode de calcul)

Mme COLLET explique que le mode de calcul initial n'était pas équitable pour les 3 communes (DREUIL, SAVEUSE, ARGOEUVES) et le Sirdas, lors de sa réunion du 29 avril, a demandé un changement de l'article

7 des statuts relatif à ce mode de calcul.

Lors des discussions, il s'avère que le document adressé aux conseillers comportait un erreur de libellé (Montant des frais de fonctionnement /Nombre d'enfants scolarisés X par nbre d'enfats respectifs)

Mme Le Maire indique que cela sera modifié de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant global du budget de l'année en cours}}{\text{nombre total d'enfants scolarisés}} \times \text{par le nbre d'enfants respectifs}$$

Avec le nouveau calcul, la charge financière d'un enfant scolarisé sera la même pour les 3 communes.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Subvention supplémentaire

Suite au courrier envoyé par Mme le Maire aux membres du conseil pour les informer de sa volonté d'attribuer une subvention de 1 000 € pour M. DUONG, la trésorerie demande une délibération afin de pouvoir procéder au paiement.

Mme le Maire explique de nouveau la demande de M. DUONG, professeur à l'université de Picardie
Après en avoir débattu, le Conseil municipal refuse l'attribution de cette subvention.

Refus à la majorité :

7 POUR (TREFCON, PETIT, COLLET, CALVARIN, MOERMAN, MARCHAND, DELATTRE)

12 CONTRE (MISSIAEN, THIBAUT, CARTON, DUMONT, GUERRA, PIOLÉ, CAGNARD, MICHALAK, THIEFAINE, DESANDERE, ROBIDA, DOMON)

4.3 Décision modificative – budget commune

Après le vote du budget, et après vérification de la trésorerie, il convient d'effectuer une décision modificative afin de rééquilibrer les sections sur les chapitres suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
		1068	151 731,15
		2804182	20 979,00
		021	-134 873,63
TOTAL :	0,00	TOTAL :	37 836,52
Dépenses		Dépenses	
681	20 979,00	1641	36 590,47
023	-134 873,63	2151	1 246,05
615231	31 500,00		
615232	31 000,00		
615551	31394,63		
625	20 000,00		
TOTAL :	0,00	TOTAL :	37 836,52

Adopté à la majorité :

18 POUR

1 Abstention

4.4 Frais de formation

Les personnels territoriaux (les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, temps partiel ou temps non complet, les agents contractuels, les agents de la collectivité sous contrat de droit privé (CUI-CAE, apprentis, stagiaires...) qui reçoivent de la commune une rémunération au titre de leur activité principale, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacements effectués dans les cas suivants : la mission, la formation, la présentation à un concours

Un justificatif de convocation ou la demande de la commission à laquelle ils participent sera demandé.

Adopté à l'unanimité

4.5 Convention FDE

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT qui présente les deux devis de la FDE

4.5.1 Travaux d'éclairage City Stade

Ce premier devis concerne les travaux du tableau électrique situé dans le cabanon du city stade. Le projet est de déplacer ce tableau afin de démolir le cabanon. Le devis de la FDE s'élève à 3 691 € avec une participation communale de 1 365 €.

Adopté à l'unanimité

4.5.2 Eclairage public (Groupe scolaire rue Jean Mermoz)

Le second devis concerne le passage aux LED des candélabres situés Place Saint Exupéry donnant sur le chemin de l'école ainsi que le démontage des deux lampes au sodium qui ne fonctionnent plus. Le devis de la FDE s'élève à 2 066 € avec une participation communale de 764 €.

Adopté à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 28 avenue Victor Hugo
Un immeuble sis 25 avenue du Mont Pré
Un immeuble sis 1 avenue Pierre et Marie Curie
Un immeuble sis 5 Allée Henri Dunant

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

Départ de M. ROBIDA à 21^h

5.2 RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire :

- Jeudi 19 juin, à la salle des fêtes à 15h, aura lieu une conférence du Souvenir Français et des Pieds noirs de Picardie sur la Guerre d'Algérie.

M. PETIT :

- Remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation de la course des 4 jours de Dunkerque ainsi que l'ensemble des habitants qui ont respecté les consignes. La journée s'est bien passée, aucun véhicule n'était stationné sur la voie et aucun incident n'a été constaté.
- Passage en commission du PLU le mardi 24 juin après midi.
- L'inauguration du City Stade le 21 juin 11^h, suivi de la fête des associations.
- La commission voirie souhaite l'installation d'un mât solaire au passage piéton au niveau de la boulangerie. Deux devis ont été demandés, le 1^{er} devis de FONROCHE s'élève à 3 654 € (sans maintenance), le second s'élève à 3 950 € (avec maintenance FDE). L'ensemble des membres du conseil souhaite conserver la maintenance avec la FDE.
- Rue du Mont Pré mise en sens unique
- Installation de 2 panneaux stop avenue Pierre et Marie Curie. (un côté allée Edouard Branly, l'autre côté Allée Henri Dunant)

Mme MISSIAEN :

- Intervention sur la barrière du cimetière
- L'enrobé du cimetière se fera courant juillet
- Le jury du concours des maisons fleuries a fait un premier passage mi mai, le second passage est à confirmer

- Achat d'un congélateur pour la Banque Alimentaire.
- La fête des associations étant le 21 juin, jour de la fête de la musique, Dreuil Animation fait venir un groupe de musique. A l'issue du repas, une retraite aux flambeaux partira du groupe scolaire jusqu'aux étangs pour le feu de la Saint-Jean suivi du feu d'artifice.

M. THIBAUT :

- Le dossier de l'architecte pour le projet des travaux du bloc mairie est toujours en attente.

Mme COLLET :

- Remercie l'investissement de l'association des parents d'élèves (APE) qui a offert une belle kermesse aux enfants puisque cette année l'équipe enseignante était moins motivée.

6. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. GUERRA souhaite connaître l'avancée de la rétrocession du lotissement la Pointe.

M. PETIT n'a toujours pas de nouvelles. Il relancera le notaire.

M. DESANDERE regrette la date et l'heure (lundi 23 juin à 11^h) de la remise de cadeaux aux les CM2.

Mme COLLET explique que c'est la seule date donnée par la directrice de l'école avec pour consignes, pas de goûter, pas de rassemblement.

Mme MISSIAEN demande pour quelle raison cela n'a pas été fait lors de la fête de l'école ?

Mme COLLET explique que cela aurait été compliqué vu le nombre de participants attendu.

M. PETIT demande pour quelle raison c'est la directrice qui décide de l'horaire ?

Mme COLLET répond qu'il s'agit d'aller dans une classe et qu'il s'agit de sa liberté pédagogique.

M. MOERMAN fait remarquer que l'espace vert sous le pont SNCF est envahi par des branches qui dépassent et qui obligent les piétons à se mettre sur la route.

M. PETIT est au courant, M. PITRE, responsable technique avait pris contact avec la métropole qui lui a répondu que c'était de la compétence de la SNCF. M. PETIT a pris contact avec la SNCF qui l'a renvoyé vers un autre service de la métropole, joignable uniquement par mail. La demande a été faite, mais reste sans réponse à ce jour.

M. MOERMAN signale que l'avaloir rue Pierre et Marie Curie n'est toujours pas nettoyé.

7. QUESTIONS DES AUDITEURS

Question de M. HALLIER :

Mme le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux

Avec l'arrivée des températures chaudes de l'été, dont l'amplitude est de plus en plus importante d'année en année, nous ouvrons nos fenêtres la nuit afin de récupérer de la fraîcheur et bénéficier ainsi d'un meilleur sommeil, et aussi pour réduire la température de la maison.

En conséquence, nous sommes obligatoirement réveillés dès 7 heures du matin avec les premières sonneries de cloches qui marquent les horaires et l'angélus.

Je souhaiterais solliciter votre attention et votre bienveillance sur ce sujet et si possible obtenir de votre part la décision d'arrêter les cloches de 7 à 9 H pendant la période estivale.

Nous y gagnerions une tranquillité propice à un meilleur repos et une amélioration de notre qualité de vie. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Après débat, l'ensemble des conseillers municipaux ne donne pas de suite favorable à la demande de M. HALLIER. Une modification des horaires (recul d'1 h) de l'Angelus a déjà été consentie lors d'une précédente demande.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 21^h53.